

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

7 décembre 2023

RAPPORT ANNUEL 2022 SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS DU FONDS POUR LE FINANCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL



L'AGFPN a remis au Gouvernement et au Parlement son rapport annuel relatif à l'utilisation des crédits 2022 attribués aux organisations syndicales de salariés et aux organisations professionnelles d'employeurs, pour contribuer à financer le dialogue social dans le cadre des missions d'intérêt général qui sont à leur charge.

L'AGFPN est une association paritaire dirigée par les partenaires sociaux. Son Conseil d'administration est composé de 34 représentants membres des 5 organisations syndicales de

salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO*) et des 3 organisations professionnelles d'employeurs (CPME, MEDEF, U2P*), représentatives au niveau national et interprofessionnel. La présidence de l'AGFPN est assurée jusqu'au 31/12/2023 par la CGT en la personne de David DUGUÉ et la Vice-Présidence est assurée par le MEDEF en la personne de Jean-Luc RAUNICHER.

Le rapport annuel 2022 de l'AGFPN présente les événements importants de son exercice 2022.

Ce rapport détaille les ressources du Fonds paritaire national, les règles et types de financements, les principes de répartition des crédits, les crédits attribués aux organisations éligibles, les actions que ces organisations ont engagées (au titre des 3 missions d'intérêt général), ainsi que la synthèse des remboursements aux entreprises de moins de 50 salariés (au titre des négociations de branches).

L'année 2022 est le premier exercice du troisième cycle de gestion de l'AGFPN pour la période 2022-2025, faisant référence à la mesure d'audience des organisations syndicales et patronales qui s'est déroulée principalement sur l'année 2021. Il s'agit du huitième exercice du Fonds.

Pour ce troisième cycle de gestion, le nombre d'organisations éligibles aux crédits reste quasi inchangé par rapport au cycle précédent, avec 428 organisations éligibles aux crédits pour 2022 (420 en 2021 contre près de 300 organisations sur le premier cycle de gestion 2015-2017).

^{*} classement alphabétique



Les ressources actuelles du Fonds paritaire national représentent près de 145 millions d'euros bruts pour l'exercice 2022 (contribution des employeurs de 0,016% et subvention de l'État). Les crédits issus de ces ressources ont été répartis dans leur intégralité auprès des organisations attributaires selon les règles en vigueur définies par le Code du travail et les règles de doctrine de l'AGFPN, soit 144 441 345 euros nets.

RÉPARTITION DES CRÉDITS 2022 PAR MISSIONS ET PAR OS ET OP				
Organisations	Politiques menées paritairement mission n° 1	Participation aux politiques publiques mission n° 2	FESES et, animation des activités des salariés exerçant des fonctions syndicales mission n° 3	TOTAL
Organisations syndicales de salariés	48 135 707 €*	1 708 651€	45 505 524 €	95 349 882 €
Organisations professionnelles d'employeurs	47 854 165 €	1 237 299€	-	49 091 464 €
TOTAUX	95 989 872 €	2 945 950 €	45 505 524 €	144 441 345 €

^{*}Pour 2022, concernant le dispositif « négociations de branches des entreprises de moins de 50 salariés », l'AGFPN n'a effectué aucun remboursement depuis 2020.

Concernant le niveau des collectes de la contribution employeurs de 0,016 %, qui avait considérablement diminué en 2020 du fait des impacts de la crise sanitaire et économique, celuici a commencé à se stabiliser sur 2021 (101,8 M€) et ceci s'est confirmé en 2022 (113,4 M€), soit une hausse du montant de la collecte brute de 11,4 %.

Les organisations attributaires des crédits du Fonds pour le financement du dialogue social ont remis un rapport attesté de leur commissaire aux comptes justifiant leur utilisation conformément aux missions légales en matière de dialogue social (ou à défaut ont dû restituer les sommes versées). Ainsi, au regard des 230 rapports annuels 2022 attendus pour un montant de crédits de 142 305 809€ au titre de cet exercice 2022, 99,86% de ces crédits ont été justifiés (au 28 septembre 2023).

Le rapport annuel 2022 du Fonds pour le financement du dialogue social est publié sur www.aqfpn.fr.

David DUGUÉPrésident de l'AGFPN